
NOTICE MILDCA

Juin 2018, la MILDCA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives) a précisé le texte de loi régissant le cannabis en France.

Le texte de loi peut être consulté à cette URL:

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006076590>

- Le seuil des 0,2 % de THC **s'applique à la plante brute**, et non aux produits finis.
- Seule **l'utilisation de graines et de fibres** est autorisée par la loi
- Aucune vertu thérapeutique ne peut être revendiquée

EN CONCLUSION :

- La consommation et la détention d'un produit au CBD **dont le THC est inférieur à 0,2 %**, est **interdite en France** et peut être apparentée à un produit stupéfiant.
- La consommation et la détention d'un produit au CBD **issu d'une autre partie de la plante que les graines ou les fibres**, est **interdite en France** et peut être apparentée à un produit stupéfiant.
- Pour être autorisé par la loi, l'huile de CBD ne doit contenir aucune trace de Tétrahydrocannabinol, et provenir des graines ou des fibres de chanvre.

NOTE :

Cette précision enfreint le droit européen, qui lui ne limite pas la production aux fibres et aux graines, ni ne précise si les 0,2 % s'appliquent sur le produit fini ou sur la plante.

Pour rappel, le droit communautaire (UE) prévaut sur le droit national (France). Cela porte ainsi atteinte au principe du libre échange des marchandises au sein de l'union européenne.

La situation changera probablement dans les prochaines semaines – soit dans un sens, soit dans l'autre.

Sensidica.com, possédant un lectorat francophone varié, **a choisi de ne pas porter de modification à l'ensemble de ses articles** stipulant qu'un produit au CBD dont la teneur en THC inférieure à 0,2 % est légale. En effet, **cette affirmation reste en accord avec le droit européen** et de fait, pertinente pour le lectorat belge et suisse.

Sensidica utilise le terme « Cannabis » pour se référer à l'appellation botanique du Chanvre agricole (Cannabis Sativa L.). Nous déclinons toutes responsabilités envers les actions entreprises par les lecteurs, après consultation de ce site internet. Aussi, la totalité des articles présents sur Sensidica.com ont une unique vocation informative et ne sauraient encourager ou promouvoir d'une quelconque manière la consommation, l'achat ou la détention de substances illicites.
